



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 11 juin 2024

Présidence : Anne-Marie Fischer, Présidente

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 16/2024 de la Municipalité du 8 avril 2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- (deux cent cinquante mille francs) destiné aux travaux pour le bassin de rétention sur la parcelle n° 20219 (Lausanne) du Biopôle ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 11 juin 2024.

La Présidente :


Anne-Marie FISCHER



La Secrétaire :


Fabienne GHEZA